



**Délégation de service public pour la gestion
du service public des transports collectifs, actifs et
partagés**

Contrat 1^{er} avril 2025– 31 décembre 2030

Avenant 1

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), dont le siège est sis à Montargis, représentée par son Président, M. Jean-Paul BILLAULT agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du **xxx**.

Ci-après dénommée « l'autorité délégitante »

ET

La société, société Keolis au capital de 399 793 620 euros, sise 34 avenue Leonard de Vinci 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 111 809, tant pour elle-même que pour le compte de sa filiale exploitante Keolis Montargis.

Représentée par Monsieur Clément Michel, Directeur Général France Régions, habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « le délégitataire »

Sommaire

Préambule	4
Article 1	Impact des travaux durant l'été 2025 à Montargis et report du nouveau réseau au 1^{er} septembre 2025
	5
Article 2	Impact des travaux de voirie du 15 septembre au 31 décembre 2025 dans l'agglomération
	7
Article 3	Modification de la nouvelle gamme tarifaire au 1^{er} septembre 2025.....
	8
Article 4	Le traitement des évolutions annuelles des tarifs.....
	9
Article 5	Impact sur les recettes tarifaires des travaux et de la modification des tarifs de juillet à fin décembre 2025
	9
Article 6	Intégration d'un contrôle d'accès sécurisé pour les consignes vélos de la gare et de l'hôpital.....
	9
Article 7	Programme Pluriannuel d'Investissements (annexe 9.2) modifié
	11
Article 8	Programme Pluriannuel d'Investissements (annexe 9.1) modifié
	12
Article 9	Mise à jour de la redevance d'usage.....
	14
Article 10	Rappel sur la redevance d'usage
	14
Article 11	Impacts de l'avenant 1 sur la contribution financière forfaitaire
	15
Article 12	La contribution financière forfaitaire après Avenant n°1
	15
Article 13	Les annexes contractuelles de l'avenant.....
	16
Article 14	Les autres clauses du contrat.....
	17

Préambule

L'AME autorité délégante a passé à la société KEOLIS un contrat de délégation de service public de mobilité urbaine pour l'exploitation des transports collectifs de voyageurs et des modes actifs (vélos, covoiturage, marche à pied...) sur le ressort territorial de l'autorité délégante et pour l'entretien et la maintenance des biens nécessaires au service public délégué, pour une durée de 5 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2025 et sera échu au 31 décembre 2030 à minuit.

Le périmètre contractuel des services délégués comprend :

Au 1^{er} avril 2025 :

- Les lignes de transport régulières y compris à vocation scolaire
- La navette centre-ville gratuite
- Le transport à la demande interne au ressort territorial de l'autorité délégante
- Le service de transport des personnes à mobilité réduite Moov'Amelys
- Le covoiturage
- Les pôles d'échanges
- L'agence commerciale Mirabeau
- La gestion et l'animation du pôle d'échange Mirabeau
- La mise en place d'un service de conseil en mobilité des populations
- L'information des populations se déplaçant dans le territoire de l'Autorité Délégante pour tous les modes de transport public
- La promotion et la commercialisation du réseau de transport
- L'information et la distribution de titres de transport dont la distribution digitale,
- Les actions marketing et commerciales pour développer l'usage du service et les recettes,
- Une mission générale de conseil, d'assistance technique et l'accompagnement de l'autorité délégante au développement du réseau de transport public.

Au samedi 7 juillet 2025 : le nouveau réseau restructuré mis en exploitation.

L'avenant 1 a pris en compte :

- Le décalage du lancement du nouveau réseau du 7 juillet au 1^{er} septembre 2025 associé aux déviations du centre-ville pendant les travaux de chauffage urbain
- Le décalage de la nouvelle gamme tarifaire du 7 juillet au 1^{er} septembre 2025 afin d'être coordonné avec la mise en place du nouveau réseau
- L'introduction dans la gamme tarifaire de 2 tarifs solidaires 1 et 2 au 1^{er} septembre 2025.
- L'intégration d'un contrôle d'accès sécurisé pour la consigne vélo de l'hôpital et la mise en place d'un logiciel unique de gestion des 2 consignes vélos
- La modification du Programme Pluriannuel d'Investissement

3 options sont intégrées dans le contrat de DSP mais non levées à ce jour :

- Option 1 Cellules compteuses
- Option 2 Offre vélos étendue
- Option 3 Cuve Carburant

Article 1 Impact des travaux durant l'été 2025 à Montargis et report du nouveau réseau au 1^{er} septembre 2025

En raison d'importants travaux dans le centre de Montargis durant l'été 2025, le lancement du nouveau réseau AMELYS qui était prévu le 7 juillet a été reporté au lundi 1^{er} septembre 2025, jour de la rentrée scolaire.

L'impact des travaux sur la contribution financière forfaitaire est calculé sur la base de la consistance de l'offre décrite en annexe 1.1. Calendrier et annexe 1.2. Offre détaillée du fichier Excel Annexes Contractuelles et des coûts et recettes unitaires de l'annexe 16 du contrat (fichier Excel Annexes contractuelles).

Des travaux de chauffage urbain sur la ville de Montargis notamment dans le centre-ville ont impacté le réseau durant l'été du 7 juillet au 31 août 2025. Ces travaux ont impacté significativement la circulation dans le centre-ville de Montargis.

Les impacts sur le réseau AMELYS sont les suivants :

- Report du lancement du nouveau réseau du 7 juillet au 1^{er} septembre 2025.
- Prolongation de l'exploitation de l'ancien réseau AMELYS du 7 juillet au 31 août 2025, adapté.
- Prise en compte de nombreuses déviations entraînant notamment le déplacement du pôle d'échanges de la place Mirabeau à l'office du tourisme, implanté Boulevard René de France à Montargis du 7 juillet jusqu'au 31 août 2025.
- Toutes les lignes régulières dites « urbaines » du réseau AMELYS ont été impactées par des modifications d'itinéraires en conséquence ; le TAD a été exploité à l'identique sachant que les lignes à vocation scolaire ne circulent pas l'été.

Les impacts des travaux sont calculés conformément au contrat de DSP comme suit :

- Les impacts de coûts sont calculés sur la base de l'annexe 01 (calendrier modifié d'exploitation et unités d'œuvre par ligne, longueur de ligne, nombre de courses, km parcourus par type de véhicule, heures de conduite) et de l'annexe 16 Coûts unitaires (cf. annexes contractuelles – fichier Excel).
- Les impacts de recettes seront calculés au global comme indiqués dans l'article 5 du présent avenant sur la base de l'écart de recettes réelles issu des rapports mensuels pour la période de juillet à fin décembre 2025 et de la période de juillet à fin décembre 2024, englobant les travaux et la modification des tarifs car les différents impacts ne peuvent pas être isolés en termes de recettes. Le

traitement est global dans ce cas précis (cf. article 5 du présent avenant pour les impacts sur les recettes), tout en raccordant aux engagements contractuels pris par le délégataire.

Le fichier « *Détails UO été réalisé vs BAFO MBC V3.xls* » évalue les écarts de kilomètres et d'heures de conduite sur la période du 7 juillet au 31 août 2025 entre :

- Le réalisé de l'ancien réseau de transport maintenu durant l'été, et
- Le contractuel du nouveau réseau de transport restructuré prévu au 7 juillet 2025.

Cette évaluation permet bien de prendre en compte le double impact sur les kilomètres et les heures de conduite, produits :

1/ Evaluation des écarts d'unités d'œuvre (km et heures de conduite) de

- l'ancien réseau AMELYS maintenu durant l'été 2025 et
- du nouveau réseau AMELYS prévu au 7 juillet 2025 et reporté au 1^{er} septembre 2025

pour les 2 mois d'été (1^{er} juillet au 31 août 2025), pour évaluer les impacts du maintien de l'ancien réseau toutes choses égales par ailleurs.

2/ Evaluation des écarts d'unités d'œuvre (km et heures de conduite) de l'ancien réseau en comparant les km et les heures de conduite :

- Avec les travaux du 7 juillet au 31 août 2025
- Sans les travaux du 7 juillet au 31 août 2024

Les 2 plans ci-dessous (hiver 2024 et été 2025) montrent les impacts des travaux de l'été 2025 en termes d'itinéraires sur les lignes urbaines Avant / Après :

Plan AMELYS Hiver 2024 :



Plan AMELYS Eté 2025 :



Cf. Annexe 02 : pour les Informations transmises aux usagers pour la période de juillet à fin août 2025

Les impacts s'élèvent à : 16.851,14 euros HT valeur 2023 de contribution financière complémentaire pour l'année 2025 :

Ecart UO	Delta UO	Coût de l'UO	Total en euros 2023
Km Grand bus	11 155	0,7708 €	8 598,71 €
KM Mini bus	-1 007	0,4548 €	-458,07 €
Heures	382	22,8298 €	8 710,49 €
			16 851,14 €

Sur la base des calculs suivants extraits du fichier *Détails UO été réalisé vs BAFO MBC V3.xls* :

UO Réalisés avec l'Ancien réseau maintenu du 7 juillet au 31 août 2025	Extraction du logiciel de production = temps de parcours réel										Temps					
	Nb courses juillet	Nb courses août	Nb courses été	Km commerciaux juillet	Km commerciaux aout	Km commerciaux été	HLP juillet	HLP Aout	HLP été	Km total été	Heures commerciales Juillet	Heures commerciales Août	Heures commerciales et battements Juillet	Heures HLP et battements Juillet	Heures HLP et battements Août	Temps total été
1 - LIGNE 1	935	1 112	2 047	11 114	13 225	24 339	2 462	2 915	5 377	29 716	797	859	1 656	272	314	2 242
2 - LIGNE 2	884	1 056	1 940	10 347	12 352	22 699	3 280	3 906	7 186	29 886	771	797	1 568	289	332	2 189
3 - LIGNE 3	581	690	1 271	4 149	4 913	9 062	1 107	1 294	2 401	11 463	258	291	549	113	138	800
4 - LIGNE 4	612	722	1 334	5 489	6 460	11 949	1 520	1 792	3 312	15 261	292	342	634	214	243	1 091
5 - LIGNE 5	412	490	902	5 253	6 263	11 516	869	1 049	1 919	13 434	249	294	543	88	101	732
C - NAVETTE CORALYS	230	283	513	1 300	1 686	2 986	248	306	553	3 539	96	119	215	42	50	307
			8 007							103 298						7 361
UO du nouveau réseau restructuré prévu contractuellement du 7 juillet au 31 août 2025	Heures théoriques de la réponse à l'appel d'offre										Temps					
	Nb courses juillet	Nb courses août	Nb courses été	Km commerciaux juillet	Km commerciaux aout	Km commerciaux été	HLP juillet	HLP Aout	HLP été	Km total été	Heures commerciales Juillet	Heures commerciales Août	Heures commerciales et battements Juillet	Heures HLP et battements Juillet	Heures HLP et battements Août	Temps total été
1 - Hôpital - Blaise	969	1 145	2 114	12 387	14 642	27 029	2 998	3 468	6 466	33 495	819	968	1 787	296	305	2 388
2 - Blaise - ZA Chésnoy	960	1 140	2 100	10 401	12 314	22 715	1 597	1 921	3 518	26 234	706	837	1 543	237	261	2 041
3 - Ruisseau - Mirabeau	660	780	1 440	5 682	6 688	12 369	1 522	1 769	3 291	15 660	331	390	721	106	123	949
4 - Gare - Mirabeau	570	670	1 240	5 540	6 511	12 052	559	686	1 246	13 297	336	395	730	110	129	969
5 - Hôpital - Mirabeau	516	610	1 126	5 654	6 643	12 297	953	1 112	2 065	14 361	309	363	672	79	93	844
6 - Tourterelles - Forêt	120	140	260	985	1 149	2 134	699	777	1 476	3 610	50	59	109	26	29	164
7 - Romainville - Mirabeau	74	88	162	800	955	1 754	683	767	1 450	3 205	39	46	85	21	24	129
8 - Paré - Antibes	36	40	76	430	477	907	69	77	146	1 052	21	23	44	2	3	49
Coralys (Ligne circulaire)	186	222	408	970	1 158	2 129	179	224	403	2 532	71	85	156	24	29	209
			8 926							113 446						7 742
Ecart UO	Delta UO	Coût de l'UO	Total en euros 2023													
Km Grand bus	11 155	0,7708 €	8 598,71 €													
KM Mini bus	-1 007	0,4548 €	-458,07 €													
Heures	382	22,8298 €	8 710,49 €													
			16 851,14 €													

Cf. Annexes 01 : Plans Hiver 2024 et Eté 2025 ; Fichier Excel « Détails UO Eté Réalisé vs BADO V3.xls »

Article 2 Impact des travaux de voirie du 15 septembre au 31 décembre 2025 dans l'agglomération

Des travaux de voirie réalisés sur des communes de l'agglomération (principalement à Montargis, Villemandeur, Amilly et Chalette sur Loing) ont également eu un impact sur le nouveau réseau de transport AMELYS du 15 septembre 2025 au 31 décembre 2025 :

Le nouveau réseau mis en place au 1^{er} septembre 2025 n'a pas pu être produit dans son fonctionnement normal tel que prévu dans le contrat, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025, exceptés 13 jours de fonctionnement normal (du lundi 1^{er} au lundi 13 septembre 2025).

Les impacts des travaux sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025 sont calculés conformément au contrat de DSP comme suit :

- Les impacts de coûts sont calculés sur la base de l'annexe 01 (calendrier modifié d'exploitation et unités d'œuvre par ligne (longueur de ligne, nombre de courses, km parcourus par type de véhicule, heures de conduite) et de l'annexe 16 Coûts unitaires (cf. annexes contractuelles – fichier Excel) comme suit :

- Les impacts de recettes sont calculés au global dans l'article 5 du présent avenant sur la base de l'écart de recettes réelles issues des rapports mensuels pour la période du 1^{er} septembre à fin décembre 2025, englobant les travaux et la modification des tarifs car les différents impacts ne peuvent pas être isolés en termes de recettes. Le traitement est global dans ce cas précis (cf. article 5 du présent avenant pour les impacts sur les recettes), tout en se raccordant aux engagements contractuels pris par le délégataire.

Annexe 02 : Informations transmises aux usagers retraçant les travaux intervenus de septembre à fin décembre 2025 depuis le lancement du nouveau réseau au 1^{er} septembre 2025.

Article 3 Modification de la nouvelle gamme tarifaire au 1^{er} septembre 2025

La gamme tarifaire appliquée au 7 juillet 2025 dans le contrat a été reportée au 1^{er} septembre 2025 et a été modifiée comme suit :

- L'abonnement scolaire TAM TAM qui était valable sur un seul circuit (Domicile – Ecole) est devenu valable sur tous les services de toutes les lignes entre le domicile et l'établissement scolaire dans la limite des 2 tickets par jour scolaire ; le TAM TAM change de nom et se nomme à partir de septembre 2025 « Abonnement Scolaire » ; le tarif et ses conditions d'accès et d'usage sont inchangés par rapport aux engagements contractuels.
- L'abonnement YAKA valable de manière illimitée sur tous les lignes et services du réseau AMELYS se nomme à compter du 1^{er} septembre 2025 Abonnement LIBERTE JEUNE (4 à 26 ans) sans changement de condition d'accès ni d'usage, ni de tarif.

Les tarifs de ces 2 abonnements Scolaires et Liberté Jeunes ne sont pas modifiés.

2 titres Solidaires sont créés au 1^{er} septembre 2025 sur la base du quotient familial : SOLIDAIRE 1 et SOLIDAIRE 2 :

- **Solidaire 1 (Quotient familial/QF) : 368/636)**

Tarif : mensuel 13.5€ (-50%)

Conditions de souscription : Avoir un QF compris entre 368 et 636, être domicilié dans l'agglomération. Souscription entre le 1er et le 20 du mois pour recharger le mois suivant

Condition d'utilisation : Trajets illimités tous les jours de fonctionnement du réseau



- **Solidaire 2 (Quotient familial /QF <368)**

Tarif : mensuel 6.25€ (-75%)

Conditions de souscription : Avoir un QF inférieur à 368, être domicilié dans l'agglomération. Souscription entre le 1er et le 20 du mois pour recharger le mois suivant

Condition d'utilisation : Trajets illimités tous les jours de fonctionnement du réseau



Les tarifs sont modifiés comme suit dans l'annexe 8 du contrat :

- L'abonnement mensuel CCS est remplacé par l'abonnement mensuel Solidaire 1 au même tarif (13,50 € valeur 2023)
- L'abonnement mensuel Solidaire 2 est à moitié prix par rapport à l'abonnement mensuel solidaire (6,75 € valeur 2023).

Annexe 03 : 2 délibérations tarifaires

Article 4 Le traitement des évolutions annuelles des tarifs

L'évolution annuelle des tarifs prévue au contrat est donc actée :

- Au 1^{er} septembre 2025 d'un commun accord entre les cocontractants en lieu et place du 1^{er} janvier 2026, sachant que le contrat prévoit une évolution annuelle des tarifs au 1^{er} janvier de chaque année dont le 1^{er} janvier 2025 pour la 1^{ère} année du contrat (délibération prise avec le choix du délégataire en décembre 2024).
- Au 1^{er} juillet 2026 à titre exceptionnel pour l'année 2026
- Au 1^{er} janvier de chaque année conformément au contrat à partir de l'année 2027.

Article 5 Impact sur les recettes tarifaires des travaux et de la modification des tarifs de juillet à fin décembre 2025

Les recettes contractuelles de juillet à fin décembre 2025 sont impactées par :

- Les travaux du réseau de chauffage intervenus du 7 juillet au 31 août 2025 à Montargis
- Les travaux de voirie intervenus du 15 septembre au 31 décembre dans l'agglomération
- La modification des tarifs intervenue au 1^{er} septembre 2025.

L'impact sur les recettes de ces différents évènements ne peut être appréhendé que globalement et non pas évènement par évènement.

Aussi l'impact sur les recettes sera calculé dans le cadre d'un prochain avenant en 2026, sur la base de l'écart entre les recettes réelles de juillet au 31 Décembre 2025 et les recettes prévisionnelles conformément à l'engagement contractuel initial.

Article 6 Intégration d'un contrôle d'accès sécurisé pour les consignes vélos de la gare et de l'hôpital

La consigne vélo de l'hôpital était prévue en investissements dans l'ancien contrat de DSP échu fin mars 2025 et a été implantée durant l'année 2025.

La consigne vélo de la Gare déjà installée depuis 2019 dispose d'un contrôle d'accès CYCLEO.

Le présent article a pour objectif de prendre en compte :

- L'installation d'une vidéo surveillance avec 2 caméras par consigne dans les 2 consignes vélos de la gare et l'hôpital avec maintenance formule OPTIMUM de SECURITAS TECHNOLOGY à partir du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2029, avec :
 - 350 € HT valeur 2025 de frais d'installation par station * 2 stations
 - 756 €HT valeur 2025 (63 €HT / mois * 12 mois) d'abonnement de maintenance pour une année pleine (12 mois) par consigne * 2 consignes.

Le contrat court sur 48 mois à compter de janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2029. (cf. *Devis Securitas Technology ci-joint*).

Les anciennes caméras du dépôt ont été conservées par SECURITAS qui les réinstalle dans les 2 consignes vélos.

- Le remplacement du contrôle d'accès CYCLEO à la consigne vélo de la gare par le contrôle d'accès DIWIO d'ABRIPLUS pour les 2 consignes vélos Gare et Hôpital. Il en résulte une **économie de coût de 2.376 € HT par an** sur le contrôle d'accès CYCLEO qui est supprimé sur la durée du contrat (cf. facture ci-jointe en annexe 04).
- 10.164 € HT valeur 2025 d'investissement **en 2026** pour la consigne de la GARE concernant du rétrofit du contrôle d'accès à la gare (9.1) (cf. devis 209755 Rétrofit Consigne Gare ci-joint en annexe 05).
 - L'impact sur les coûts d'exploitation est le suivant :
 - 12 480 € HT valeur 2025 sur la durée du contrat de coût d'accès au serveur et d'abonnement pour l'hébergement DIWIO (**1 560 € HT par an * 2 consignes** vélo (gare et hôpital) * 4 ans (1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030). (cf. devis Ab DIWIO.pdf hors maintenance ci-joint en annexe 05)
 - **Garantie Maintenance** (pièces et main d'œuvre) de la consigne vélo de l'hôpital : 2 ans (2026 et 2027) (cf. marché public Abriplus joint en annexe 05)
 - Coût de la maintenance corrective de la consigne vélo de l'hôpital
 - pour 2028 **sur devis**
 - un **coût forfaitaire annuel pour 2029 et 2030** (à déterminer sur la base du montant 2028).
 - **Coût de la maintenance préventive de la consigne vélo de l'hôpital** : 1 heure par semaine d'un technicien maintenance du réseau AMELYS en retenant les mêmes modalités de maintenance préventive que pour la consigne vélo de la gare (tournée de vérification des différents équipements vélos et réparation si besoin), soit un **coût de 1257,37 € HT par an valeur 2023**. (Cf tableau calcul coût maintenance vélo station hôpital joint en annexe 05 et intégrer dans le fichier Avenant 1 Annexes contractuelles).

Euros 2023	2025 (1er avril au 31 déc)	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL en € HT 2023
Coût horaire d'un agent infra & vélos (annexe 15 du contrat)	23,38 €	24,18 €	24,55 €	24,85 €	25,10 €	25,27 €	24,79 €
Estimation en H Maintenance vélo station hôpital sur base d'une heure par semaine		52	52	52	52	52	260
Coût de la maintenance complémentaire		1 257,37 €	1 276,51 €	1 292,09 €	1 305,15 €	1 314,15 €	6 445,27 €

- 1.675 € HT valeur 2023 par année d'engagement de recette tarifaire de location de la consigne vélo de l'Hôpital mise en exploitation à compter de janvier 2026 sur la base de :

- 1.300 € HT valeur 2023 pour 15 locations journée par semaine à 2€ TTC soit une recette de $15 \times 52 \times 2 \text{€} / 1.20\%$
- 375€ HT valeur 2023 pour 15 abonnements annuels à 30 € TTC.

La recette tarifaire prévisionnelle des 2 consignes vélos pour les années 2027 à 2030 sera évaluée dans un prochain avenant sur la base des recettes réelles 2026 avec une prévision d'évolution annuelle.

Cf. Annexe 04 Facture Cycleo 2025.pdf

Cf. Annexe 05 Fichier Excel Calcul coût maintenance vélo station hopital.xls

Cf. Annexe 05 Fichier PDF devis 209755 Rétrofit Consigne Gare ci-joint en annexe 05

Cf. Annexe 05 Marché public Abriplus

Cf. Annexe 05 Fichier PDF 2 devis SECURITAS consignes Gare et Hôpital

Cf. Annexe 08 du contrat de DSP modifiée par avenant 1 pour intégration des recettes vélos.

Article 7 Programme Pluriannuel d'Investissements (annexe 9.2) modifié

Le PPI réalisé par le délégataire et financé par subvention investissement de l'autorité délégante (Annexe 9.2) est modifié comme suit :

- **Info poteaux et cadres du nouveau réseau : 46.009€ HT prévus initialement :**

Les différents investissements réalisés pour la mise en place des nouvelles informations voyageurs dans les cadres et poteaux s'élèvent à 39.270,83€ HT au lieu de 46.009 € HT prévus initialement (cf. *Annexe 05 les factures détaillées (dossier ZIP)*)

- **Système d'extinction incendie : 6.300€ HT prévus initialement :**

Les travaux réalisés s'élèvent au réel à 5.218,72€ HT au lieu de 6.300 € HT prévus initialement.

- **Micro conducteur : 10.725€ HT prévus initialement**

Les travaux réalisés. Vous trouverez ci-joint la facture qui est commune avec les girouettes.

- **Harmonisation Girouette : 45.990€**

Les travaux ont été réalisés et s'élèvent au réel à 56.458 € HT pour les micros et l'harmonisation des girouettes au lieu de 45.990 € HT prévus initialement.

- **Rétrofit Climatisation 2025 : 68 736€**

Initialement en 2024 le PPI 9.2 prévoyait 8 véhicules avec le rétrofit de la climatisation sur la base d'un prix de 8.592 € HT par véhicule le rétrofit (soit 68.736 € en 2025 et en 2026) avec 8 véhicules prévus en 2025 et 8 véhicules prévus en 2026 en complément des nouveaux bus qui seront climatisés.

Le fournisseur a transmis un nouveau tarif au moment de la réalisation des travaux à 9 170 € HT ce qui modifie les montants à prévoir au PPI 9.2 ; de plus

en raison du manque de disponibilité des blocs climatisation, un seul véhicule a pu être fait sur 2025.

Aussi, le rétrofit climatisation est modifié comme suit :

- 2025 : 1 véhicule à 9.170€ HT (facture du véhicule 78) au lieu de 68.736 € HT
- 2026 : 137.550 € HT au lieu de 68.736 € HT :
 - 7 véhicules prévus en 2025 et reportés sur 2026 soit 64.190 € HT
 - 8 véhicules prévus en 2026 à 9.170 € HT soit 73.360 € HT

Le nouveau PPI 9.2 réalisé par le Délégataire et financé par subvention d'investissements de l'autorité délégante est le suivant : 273.892 € HT contre 246.496 € HT dans le contrat initial suite à :

- La revalorisation du rétrofit des climatisations à 9.170 € HT au lieu de 8.592 € HT.
- Le transfert de l'application MaaS dans le PPI 9.2 : 15.500 € HT (application KEOLIS KWP).

Annexe 9.2. du contrat : programme prévisionnel pluriannuel d'investissements financé par Subvention d'Investissements en euros
Les montants définissent le plafond financier annuel maximum de subvention d'investissements à ne pas dépasser

Nature des investissements	2025 (1er avril au 31 déc)	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2025-2030	Durée de vie du bien
Info poteaux et cadres - nouveau réseau	39 271 €						39 271 €	5
Système d'extinction incendie	5 219 €						5 219 €	5
Micro conducteur	10 725 €						10 725 €	5
Harmonisation Girouette	56 458 €						56 458 €	5
>fit Climatisation 2025 (9.170 € HT)	9 170 €	64 190 €					73 360 €	5
>fit Climatisation 2026 (9.170 € HT)		73 360 €					73 360 €	5
AVENANT n°1 : Investissements transférés du 9.1. au 9.2								
Application MaaS avec achat de titres unitaires, réservation TAD / TPMR	5 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 500 €	6
Application MaaS : intégration	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	6
Application KEOLIS KWP								
TOTAL	136 342 €	137 550 €	- €	- €	- €	- €	273 892 €	
Total Redevance d'Usage € 2023 HT								

1 seul véhicule rétrofit clim en 2025 et 7 véhicules en 2026 (9.170 € HT / véhicule)

Cf. avenir 1 Annexes contractuelles 15 janvier 2026 V4 – Onglet Annexe 9.2.xls

Article 8 Programme Pluriannuel d'Investissements (annexe 9.1) modifié

Le PPI réalisé et financé par l'autorité délégante (Annexe 9.1) est modifié comme suit :

- **Véhicules de service : 73.900 € HT prévus initialement**

Les 3 véhicules de services (2 VL électriques et 1 VU thermique) ont été prévus pour 73.900 € HT (prix catalogue) dans le PPI 9.1 initial comme suit :

- 22.950 € HT pour les 2 véhicules de service et de relève électriques (type e-C3) en 5 portes

- 28.000 € HT pour le 1 fourgon utilitaire destiné aux vélos et à l'infrastructure sera thermique (gasoil) et de type L2H2 avec boîte auto ou manuelle (pas de boîte robotisée)

Les commandes ont été passées par l'autorité délégante en 2025 et la livraison est réceptionnée en 2026 comme prévu. En attendant la livraison, le Délégataire poursuit la location des véhicules destinés à cet usage.

Dès que la date prévisionnelle de livraison précise sera connue par l'autorité délégante, le Délégataire en sera informé de suite afin qu'il puisse faire le nécessaire pour mettre fin aux contrats de location.

La contribution financière forfaitaire sera mise à jour en conséquence dès que fait.

- **Equipement divers : 125 152€ HT en 2025**

- 40.423 € HT pour la Radio com cellulaire : l'étude est en cours avec la mise en place d'une antenne relais sur le château d'eau et la faisabilité. L'investissement est décalé à 2026 car non réalisé en 2025.
- 84.729 €HT d'extension du SAEIV Hanover pour les cars en sous traitance. Les travaux sont en cours actuellement chez le sous-traitant Darbier. Dès que les travaux seront terminés, Hanover transmet la facture à l'autorité délégante pour paiement.

- **Logiciels informatiques : 38 650€ HT**

- 15.550 € HT pour l'application MaaS Amelys : le délégataire a proposé l'application MaaS « digital solution KWP » développée par sa filiale. Aussi l'investissement est transféré dans le PPI 9.2 financé par subvention d'investissement de l'autorité délégante.

- **Vélos : 150 365€ HT en 2025**

- Achat VAE (62 vélos). 68.665 € HT décalés de 2025 à 2026.

Le nouveau PPI 9.1. réalisé et financé par l'autorité délégante est le suivant : 4.547.752 € HT contre 4.563.252 € HT dans le contrat initial, suite au transfert de 15.500 € HT dans le PPI 9.2 concernant l'application MaaS (application KEOLIS KWP).

**Annexe 9.1. du contrat : programme prévisionnel pluriannuel d'investissements en euros 2023 HT
à la charge de l'autorité délégante (réalisation et financement) - (BASE)**

Nature des investissements	2025 (1er avril au 31 déc)	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2025 - 2030
Véhicules	- €	746 000 €	746 000 €	549 400 €	549 400 €	549 400 €	3 140 200 €
Equipements embarqués	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	- €
Matériel d'ateliers - Jeu de colonnes et rebouchage de fosse	- €	28 089 €	- €	- €	- €	- €	28 089 €
Equipements divers :							
Portique de lavage	- €	72 334 €	- €	- €	- €	- €	72 334 €
Tarif Jaune + borne de recharge VS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BIV panneau solaire	- €	9 400 €	- €	- €	- €	- €	9 400 €
Cuve carburant + station GO	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Système extinction incendie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Micro conducteur	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Radio com - cellulaire		40 423 €	- €	- €	- €	- €	40 423 €
Harmonisation Girouette	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Extension Hanover (10 cars)	84 729 €	- €	- €	- €	- €	- €	84 729 €
Logiciels => MAAS transféré au 9.2, pour 15.500 € HT							- €
Warreport (génération fiches horaires)	9 350 €	- €	- €	- €	- €	- €	9 350 €
Outil TAD avec rés à la demi-heure (Viacitis)	13 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	13 800 €
Véhicules de service	73 900 €	- €	- €	- €	- €	- €	73 900 €
SAE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SAI	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Système billettique avec open paiement, tarification	- €	399 550 €	- €	- €	- €	- €	399 550 €
Matériel d'information du public	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Installations techniques	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Construction du dépôt	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Gros entretien Mat Roulant	29 500 €	59 000 €	59 000 €	29 500 €	12 902 €	39 000 €	228 902 €
Acquisitions de poteaux d'arrêts	70 000 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	157 500 €
Vélos	81 700 €	99 345 €	58 905 €	6 400 €	5 000 €	38 225 €	289 575 €
TOTAL	362 979 €	1 471 641 €	881 405 €	602 800 €	584 802 €	644 125 €	4 547 752 €

Cf. avenant 1 Annexes contractuelles 15 janvier 2026 V4 – Onglet Annexe 9.2.xls

Article 9 Mise à jour de la redevance d'usage

Conformément à l'article 16 du contrat de DSP, le montant de la redevance d'usage du par le Délégataire à l'autorité délégante est modifié comme suit :

Redevance d'usage en euros Hors Taxes	2025 (1er avril au 31 déc)	2026	2027	2028	2029	2030
Redevance d'usage pour les biens mis à disposition à l'entrée en vigueur du contrat	189 527 €	267 667 €	252 522 €	231 647 €	189 882 €	149 910 €
Redevance d'usage pour les Biens investis au 9.1. en € HT	28 676 €	108 913 €	136 569 €	164 592 €	186 445 €	195 823 €
Redevance d'usage pour les Biens investis au 9.2. en € HT	- €	20 712 €	27 131 €	27 131 €	27 131 €	27 131 €
REDEVANCE d'USAGE TOTAL en euros HT	218 203 €	397 292 €	416 223 €	423 369 €	403 458 €	372 864 €
REDEVANCE d'USAGE TOTAL en euros TTC (taux 20%)	261 844 €	476 751 €	499 467 €	508 043 €	484 149 €	447 437 €

Cf Fichier Avenant 1 Annexes contractuelles 15 janvier 2026 V4 – onglet Red usage Totale.xls

Article 10 Rappel sur la redevance d'usage

La redevance d'usage des biens est égale à 50% de la dotation aux amortissements des biens mis à disposition du délégataire par l'autorité délégante tout au long du contrat conformément à l'annexe 3 Inventaire des biens, l'annexe 5 Parc de véhicules et l'annexe 9.1. Programme pluriannuel d'investissements.

Elle comprend donc :

- Les biens mis à disposition par l'autorité délégante en début de contrat
- Les investissements réalisés par l'autorité délégante durant le contrat (PPI 9.1)

- Les investissements réalisés par le Délégataire et financés par subventions d'investissements de l'autorité délégante durant le contrat, faisant l'objet d'une reddition annuelle à l'autorité délégante (PPI 9.2).

Article 11 Impacts de l'avenant 1 sur la contribution financière forfaitaire

La contribution financière forfaitaire après avenant 1 s'établit à 37.076,51 € valeur 2023 & 2025 au total sur la durée totale du contrat 2025 – 2030 soit + %.

- 16.851,14 € valeur 2023 d'impact sur les charges des travaux dans Montargis du 7 juillet au 31 aout 2025 et pour le décalage du lancement du nouveau réseau du 7 juillet au 1^{er} septembre 2025 en raison des travaux. L'impact sur les recettes sera évalué après 1 an d'observation.
- 6.748 € valeur 2025 pour la sécurisation des 2 consignes vélos de la gare et de l'hôpital
- 10.165,27 € valeur 2023 & 2025 pour la gestion des 2 consignes vélos (Gare et Hôpital) avec le même logiciel (réservation, paiement...) en remplacement du logiciel utilisé pour la consigne Gare
- - 8.375 € valeur 2023 de recettes tarifaires complémentaires pour les 2 consignes vélos Gare et Hôpital.
- 22.687,11 € de variation de la redevance d'usage suite à la mise à jour des PPI (9.1 et 9.2)

	Avenant 1 Impact sur la CFF en Euros H	2025 (1er avril au 31 déc)	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2025 - 2030	Valeur des Euros
Article 1	Impact de coûts Travaux Eté 2025	16 851,14 €						16 851,14 €	Euros 2023
Article 1	Impact sur recettes => observation 1 an (07/25 - 07/26) conformément au contrat de DSP							- €	Euros 2023
Article 2	Impact travaux voirie 15 sept au 31 déc 2025 => pris en compte dans un prochain avenant (n°2) lorsque les travaux seront terminés.							- €	Euros 2023
Articles 3 à 5	Impact des modifications tarifaires et des travaux sur les recettes => observation 1 an (07/25 - 07/26) conformément au contrat de DSP							- €	Euros 2023
Article 6	Intégration d'un contrôle d'accès sécurisé pour les consignes vélos Gare et Hôpital :							- €	
	Installation vidéo surveillance (2 caméras par consigne)	2 212 €	1 512 €	1 512 €	1 512 €	1 512 €		6 748,00 €	Euros 2025
	Suppression du contrôle accès CYCLEO	- 2 376 €	- 2 376 €	- 2 376 €	- 2 376 €	- 2 376 €	-	11 880,00 €	Euros 2023
	Coût Accès Serveur et Abt - Hébergement Diwio	3 120 €	3 120 €	3 120 €	3 120 €	3 120 €		15 600,00 €	Euros 2025
	Main d'œuvre et pièces Consigne Vélo Hôpital => 2 ans de garantie (2026-2027) ; 2028 sur devis ; 2029 et 2030 => forfait annuel à déterminer							- €	
	1 heure de technicien maintenance par semaine	1 257 €	1 277 €	1 292 €	1 305 €	1 314 €		6 445,27 €	Euros 2023
	Variation de Redevance d'usage suite à l'Avenant n=1 en -	13 008,05 €	- 6 297,39 €	5 936,42 €	8 352,04 €	8 352,04 €	8 352,04 €	11 687,11 €	
	TOTAL DES CHARGES de l'avenant 1	3 843 €	- 2 084 €	9 469 €	11 900 €	11 913 €	10 410 €	45 451,51 €	Euros 2023 & 2025
Article 6	Recettes Consignes Vélos Gare et Hôpital								
	15 locations journée / semaine à 2 € TTC	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	6 500,00 €	Euros 2023
	15 abonnements annuels à 30 € TTC	375 €	375 €	375 €	375 €	375 €	375 €	1 875,00 €	Euros 2023
	TOTAL DES RECETTES CONSIGNES VELOS de l'avenant 1	1 675 €	1 675 €	1 675 €	1 675 €	1 675 €	1 675 €	8 375,00 €	Euros 2023
	Contribution Financière Forfaitaire de l'Avenant 1	3 843,09 €	- 3 759,03 €	7 793,93 €	10 225,13 €	10 238,19 €	8 735,20 €	37 076,51 €	Euros 2023 & 2025

Source : Avenant 1 Annexes contractuelles 15 janvier 2026 V4 – Onglet CFF Synthèse.xls

Article 12 La contribution financière forfaitaire après Avenant n°1

La contribution financière forfaitaire après avenant 1 s'établit à 29.258.165,51€ valeur 2023 et 2025 soit + 0,1% % par rapport à la contribution du contrat initial (29.221.089 €).

Au total l'avenant 1 a un impact de 0,1% par rapport à la contribution initiale du contrat de DSP : 29.258.165,51€ / 29.221.089,00 €.

Contribution Forfaitaire Financière (CFF)							
Période	Avenant 1 - Impact sur les coûts des Travaux Eté 2025	Avenant 1 - Impact sur les recettes des Travaux Eté 2025 => Avenant 2	Avenant 1 - Impact sur les recettes des modifications tarifaires au 1er sept 2025 => Avenant 2	Avenant 1 - Intégration d'un contrôle d'accès sécurisé pour les consignes vélos Gare et Hôpital :	Avenant 1 - Variation de la redevance d'usage suite à modification des PPI	Avenant 1 - Impact sur CFF des Recettes Consignes Vélos Gare et Hôpital	Impact de l'avenant 1 en euros 2023 & 2025
Du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2025	16 851,14 €				- 13 008,05 €		3 843,09 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026				4 213,37 €	- 6 297,39 €	- 1 675,00 €	3 759,03 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2027				3 532,51 €	5 936,42 €	- 1 675,00 €	7 793,93 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2028				3 548,09 €	8 352,04 €	- 1 675,00 €	10 225,13 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2029				3 561,15 €	8 352,04 €	- 1 675,00 €	10 238,19 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2030				2 058,15 €	8 352,04 €	- 1 675,00 €	8 735,20 €
TOTAL 2025 - 2030	16 851,14 €	- €	- €	16 913,27 €	11 687,11 €	- 8 375,00 €	37 076,51 €
Poids des avenants							

Source : Annexes contractuelles Avenant 1 15 janvier 2026 V4 - Synthèse CFF.xls

Contribution Forfaitaire Financière (CFF)				
Période	Contribution financière forfaitaire de l'autorité déléguante en Euros 2023 (moyenne janvier à fin décembre)	Impact de l'avenant 1 en euros 2023 & 2025	CFF après Avenant 1 - en euros 2023 & 2025	Impact total des avenants sur la contribution initiale du contrat
Du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2025	3 874 090 €	3 843,09 €	3 877 933,09 €	3 877 933,09 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	5 141 603 €	- 3 759,03 €	5 137 843,97 €	5 137 843,97 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2027	5 079 103 €	7 793,93 €	5 086 896,93 €	5 086 896,93 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2028	5 064 240 €	10 225,13 €	5 074 465,13 €	5 074 465,13 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2029	5 074 330 €	10 238,19 €	5 084 568,19 €	5 084 568,19 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2030	4 987 723 €	8 735,20 €	4 996 458,20 €	4 996 458,20 €
TOTAL 2025 - 2030	29 221 089 €	37 076,51 €	29 258 165,51 €	29 258 165,51 €
Poids des avenants			0,1%	0,1%

Source : Annexes contractuelles Avenant 1 15 janvier 2026 V4 - Synthèse CFF.xls

Article 13 Les annexes contractuelles de l'avenant

Les annexes contractuelles de l'avenant 1 conformément à l'article 44 du contrat de DSP sont les suivantes :

- Annexes contractuelles Avenant 1.xls
- Annexe 01 : impact des travaux d'été 2025 :
 - Plan du réseau sans travaux en Hiver 2024 et avec travaux en Eté 2025.pdf
 - Détails UO été réalisé vs BAFO V3.xls
- Annexe 02 : Informations travaux transmises aux usagers + Arrêtés communaux du 15 septembre au 31 décembre 2025
- Annexe 03 : 2 Délibérations Tarifaires.pdf
 - Délib Ab solidaires 25-261.pdf
 - Délib _tarifs DSP mobilité 25-163.pdf
- Annexe 04 : Facture Cycleo 2025.pdf
- Annexe 05
 - AB DIWIO sans la MAINTENANCE PREVENTIVE contrat et factures de coûts de maintenance et vidéo surveillance pour les 2 consignes à vélos.pdf
 - Avenant 1 Annexe 05 25-29FA_Devis.pdf

- Avenant 1 Annexe 05 25-29FA_MVCC.pdf
- Avenant 1 Annexe 05 Devis 209755 Retrofit accès consigne gare.pdf
- Calcul coût maintenance vélo station hopital.xls
- DEVIS SECURITAS STATION VELO CHAM.pdf
- DEVIS SECURITAS STATION VELO GARE.pdf
- Annexe 06 PPI
 - Avenant 1 Annexe 05 Devis 209755 Retrofit accès consigne gare.PDF
 - Avenant 1 Annexe 06 DEVIS POSE CLIM CONDUCTEUR EBERSPACHER.pdf
 - les factures détaillées des investissements réalisés (PPI 9.2)
 - les factures détaillées des investissements réalisés (PPI 9.1)

Article 14 Les autres clauses du contrat

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Fait à Montargis, le xxx

Pour l'autorité délégante

Pour le Déléguataire

**Le Président de l'Agglomération
Montargoise et Rives du Loing**

**Le Directeur général
France Régions de Keolis**